



COMMUNE DES CONTAMINES-MONTJOIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2025

Nombre de membres :

En exercice : 15
Présents : 8
Pouvoirs : 3
Absents excusés : 5
Absents : 2
Votants : 11

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ LE VINGT-SIX JUIN à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 19 JUIN 2025, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. François BARBIER, Mme Elisabeth MOLLARD, M. Jean-Luc MATTEL, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Michel BOUVARD, M. Bertrand DOLIGEZ, Mme Marielle MERMOUD, Mme Noëlle GRAVAUD.

ABSENTS EXCUSES : M. Michel BELIN (donne pouvoir à Elisabeth MOLLARD), M. Florian GIBIER (donne pouvoir à François BARBIER), M. Jean-Christophe DOMINGUEZ (donne pouvoir à Gaëlle BLANCHARD), Mme Peggy LE BRUCHEC, Mme Marie-Noëlle LAVERTON.

ABSENTS : M. Etienne JACQUET, M. Antoine BOISSET.

OBJET : CONVENTIONS DE PARTENARIAT - PROJETS CULTURELS 2025

DEL2025-068

Rapporteur : Gaëlle BLANCHARD

La commune des Contamines Montjoie organise au cours de la saison estivale 2025 deux évènements culturels :

- ❖ Une exposition "**Des Alpes aux étoiles**", de Aude NOWAK, événement co-organisé avec l'association "Mémoire, Histoire & Patrimoine", et inscrit au "Carnet de Rendez-vous" 2025 dans le cadre du Pays d'Art et d'Histoire :
 - En intérieur : à l'Espace Animation, du 6 au 23 août 2025, exposition de tirages d'art ;
 - En extérieur : du 1er juillet à fin octobre 2025, dans secteur de ND La GORGE, exposition de reprographies grand format.

- ❖ Une série de moments musicaux "**Musique(s) en altitude**", soit au lac de l'Etape, soit au Jardin Samivel :
 - 3 à 5 dates en cours de validation, en juillet et août 2025.

La société MONT-BLANC IMMOBILIER et la société GENEOM ont décidé de soutenir ces deux projets culturels en participant financièrement respectivement à hauteur de 3 000 € (trois mille euros) pour la société MONT-BLANC IMMOBILIER et de 1 500 € (mille cinq cents euros) pour la société GENEOM.

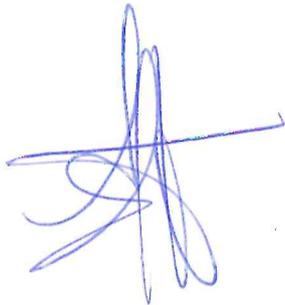
Il convient donc de signer une convention de partenariat avec la société MONT-BLANC IMMOBILIER et avec la société GENEOM, afin de définir les modalités du partenariat et les engagements de chacune des parties.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Pour : 11	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les conventions de partenariat avec la société MONT-BLANC IMMOBILIER et avec la société GENEOM et tous documents se rapportant à la présente délibération.

En Mairie, le 26 juin 2025
Le secrétaire de séance,



En Mairie, le 26 juin 2025
Le Maire,
François BARBIER



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le